

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Intitulé de module : Séminaire d'intégration thématique 2 _ M6 2024-2025

Code : T.PM.SO354.206.F.19

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 2^{ème} semestre du MSc en Psychomotricité

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement : Français

3. Pré-requis

-

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe de formation *Approches théoriques et méthodologie*. Il permet aux étudiant·es de s'inscrire dans une perspective de projet ainsi que de renforcer leur appropriation des théories et modèles qui sous-tendent l'intervention en psychomotricité en les mobilisant.

Objectifs d'apprentissage :

- Concevoir, présenter et évaluer un projet portant sur une situation clinique, une demande ou une problématique individuelle ou de groupe en psychomotricité.
- Documenter les fondements de la psychomotricité dans l'étude de cette situation
- Discuter la situation clinique en prenant en compte la méthodologie et le rôle des thérapeutes en psychomotricité.

Compétences cibles¹ :

- 1) Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
→ **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
- 2) Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes
→ **2a** : Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
- 4) Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagers et des usagères
→ **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

¹ se référer au référentiel de compétences présenté dans le plan d'étude cadre
Fiche module _ M6_MScPM_SP25

- **4c** : Mettre en œuvre des conditions de collaboration propices à l'écoute, au partage d'idées, à l'implication des partenaires et à la gestion des situations délicates ou de conflit
- 5) Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
- **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession
- **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires
- 6) Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société
- **6b** : Contribuer à l'évolution de la profession et des connaissances en utilisant des méthodes de recherche et des modèles scientifiques actualisés
- 7) Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés
- **7a** : Participer au développement de la profession par la diffusion des pratiques fondées et des résultats de l'innovation professionnelle
- **7c** : Structurer ses interventions et maîtriser la communication orale ainsi que les différentes formes d'écrits

L'étudiant·e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module est organisé autour de la thématique *Démarche de projet*. Il familiarise les étudiant·es à la méthodologie de projet, dans la perspective d'élaborer et de présenter un projet en psychomotricité ainsi que d'analyser ses résultats.

Les contenus abordés dans les enseignements permettent :

- d'intégrer plus finement les grands axes de la méthodologie d'intervention en psychomotricité à partir de l'expérience de certains médias qui lui sont spécifiques (notamment les objets polyvalents, le jeu, l'espace et le temps) ;
- d'étudier les notions de base de la démarche de cycle de projet, en lien direct avec la clinique psychomotrice.

Le module articule :

- cours en présentiel (théoriques et expérientiels)
- travaux pratiques (sur le lieu de formation pratique et en partenariat avec une crèche)
- travail encadré
- travail en sous-groupe et travail personnel.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le module est validé par une note suffisante entre A et E, à l'évaluation sommative composée d'un rapport écrit individuel, d'un rapport écrit en sous-groupe et d'une présentation orale individuelle. Les modalités d'évaluation sont communiquées aux étudiant·es au début du module.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant·es sont tenu·es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie à la référente de volée. Elles et ils tiennent les enseignant·es informé·es.

En cas d'absence justifiée ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant·e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant·es concerné·es et la coordinatrice de module.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

L'implication dans l'ensemble des activités du module est requise. Lorsque celle-ci fait défaut du point de vue de la coordinatrice du module, l'étudiant·e peut être convoqué·e à un entretien afin d'évaluer et de régulariser la situation.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés. Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant·e obtient la note de F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique.

L'étudiant·e qui obtient la note F à l'évaluation doit la répéter au regard du calendrier académique. Les modalités de répétition sont définies par la coordinatrice du module en collaboration avec les enseignant·es concerné·es, et vise les mêmes objectifs d'apprentissage.

Dans le cas où l'étudiant·e obtient la notation F à la deuxième passation, elle ou il est en situation d'échec définitif et est exclu·e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés. Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré, selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation, les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués. Pour chacun de ces cas, les étudiant·es doivent mentionner l'utilisation de l'IA en note de bas de page, en précisant clairement les passages concernés, en citant les outils en bibliographie (en respectant les normes APA), ainsi qu'en fournissant les prompts des requêtes effectuées dans un document joint au dossier écrit, transmis dans les annexes. Tout recours à l'IA pour générer des contenus est interdit et sera considéré comme un plagiat. Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une fraude et entraînera un échec au module.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre dans les enseignements et sur la plateforme Moodle, ou directement en cours par les enseignant·es.

10. Enseignant·es

- Délia Danesin-Démarest
- Aymone Kaenzig
- Gemma Gebrael Matta

Coordinatrice du module : Délia Danesin-Démarest